

Annexé au communiqué, se trouve un mémoire de deux pages exposant la situation de la compagnie Massey-Ferguson. Je ne vous en ferai pas la lecture mais, je le répète, après qu'on nous eut bien dit vendredi dernier, à midi, que l'étude de la question se poursuivait activement, nous avons découvert un avis affiché dans la tribune de la presse, à 2 h 15 de l'après-midi, annonçant la tenue d'une conférence de presse, et c'est à ce moment-là que le communiqué dont j'ai parlé nous a été distribué.

Par la suite, j'ai découvert que les représentants de la compagnie Massey-Ferguson étaient venus à Ottawa le mardi 3 février. Ils ont rencontré à plusieurs reprises les fonctionnaires de divers ministères, et notamment les collaborateurs du ministre. Si je vous dis tout cela, Votre Honneur, c'est expressément dans le but de vous convaincre qu'à première vue, la Chambre a été induite en erreur, et peut-être délibérément. Et ce qui est plus important, je tiens à signaler que le jeudi 5 février, les membres du cabinet réunis convenaient en principe du programme d'aide destiné à la compagnie Massey-Ferguson. A cette réunion, il a été décidé de confier à quatre ministres le soin de suivre de près le dossier. Il s'agit du ministre de l'Industrie et du Commerce, du président du Conseil du Trésor (M. Johnston), du vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) et du ministre d'État chargé du Développement économique, le sénateur Olson. On m'apprend que ces quatre ministres se sont réunis plus tard au cours de la même journée—ce fait sera confirmé si la Chambre sanctionne le renvoi au comité. Ils se sont réunis dans la soirée, et encore une fois tôt le matin le vendredi 6 février, la réunion ayant été convoquée pour 7 heures.

Entre-temps, les fonctionnaires du ministère ont rencontré à trois reprises, au cours de la journée de jeudi, les représentants de la compagnie Massey-Ferguson, et une dernière fois en fin de soirée, c'est-à-dire de 10 heures le soir, jeudi, jusqu'à 1 h 30 le vendredi matin. Au cours de cette dernière réunion, on élaborait le communiqué que je vous ai lu et on convenait de sa version définitive. J'insiste encore une fois sur le fait que le communiqué que j'ai fait consigner était prêt environ 12 heures avant qu'on ne nous annonce à la Chambre que l'étude de la question se poursuivait activement.

Les représentants de la compagnie Massey-Ferguson sont rentrés à Toronto le vendredi, en début de matinée, persuadés qu'une entente était intervenue. Encore une fois, je vous le rappelle, au moment où les représentants de la compagnie Massey-Ferguson sont rentrés à Toronto, persuadés qu'ils avaient conclu une entente, on nous déclarait à la Chambre que l'étude de la question se poursuivait activement.

L'autre vendredi entre 13 heures et 13 heures 15, le sous-ministre principal adjoint du ministère de l'Industrie et du Commerce, M. W. R. Teschke, a téléphoné aux représentants de Massey-Ferguson à Toronto pour les informer que le ministre entendait effectivement faire son annonce et qu'il donnerait la conférence de presse dont j'ai parlé à 15 heures ce jour-là. Comme je l'ai dit, il a ensuite affiché à 14 h 15 à la Tribune de la presse parlementaire un avis concernant la conférence de presse.

Compte tenu de ce que je viens de dire, j'estime que le ministre a induit la Chambre en erreur lorsqu'il a déclaré en premier lieu que l'étude de la question se poursuivait activement, et en second lieu lorsqu'il a dit qu'il pourrait répondre à

ma question supplémentaire quand il serait en mesure d'annoncer les résultats de l'examen actuellement en cours.

Le ministre a fait ces déclarations, alors même que lors de sa réunion du jeudi 5 février, le cabinet avait décidé d'accepter la proposition de Massey-Ferguson, qu'il avait chargé un comité de quatre ministres d'accélérer les choses, et qu'un communiqué à ce sujet avait été préparé au moins 12 heures à l'avance. En somme, le ministre a indubitablement induit la Chambre en erreur lorsqu'il a choisi de lui dire que le gouvernement n'avait pas encore pris de décision, alors qu'il en avait bel et bien pris une, préférant faire croire que l'étude se poursuivait activement. Si le ministre a agi ainsi, c'est pour l'une des raisons suivantes. Ou bien il ignorait ce qui se passait au sein de son ministère, ce qui est peu probable, car on nous a donné à entendre qu'il était présent à la séance du cabinet et à celles de nos quatre mandarins canadiens. Dans le premier cas, je comprends que le ministre puisse nous dire qu'il ne savait pas qu'on avait préparé ce communiqué, et que de toute façon aucune décision finale n'avait été prise, bien que les représentants de Massey-Ferguson aient pensé que le marché était conclu. En fait, le cabinet avait approuvé le communiqué ainsi que le marché.

● (1530)

Deuxièmement, il est possible que le ministre ait été au courant de ce qui se passait mais qu'il ait décidé de risquer de ne pas dire la vérité à la Chambre. J'espère qu'il n'en est rien. Si nous en sommes au point où nous pouvons poser des questions à la Chambre et que les ministres peuvent se sentir libres de répondre avec le minimum de franchise ou d'induire la Chambre en erreur, il est bien évident qu'on nous nuit dans l'exercice de nos fonctions de députés et qu'on fait outrage à la Chambre. Je prétends que, comme je l'ai déjà dit, la question à ce propos est déjà justifiée à première vue.

Troisièmement, il est possible que le ministre ait souhaité laisser cette question plutôt vague, si vous voulez. Il aurait préféré embrouiller la question afin d'avoir une plus grande marge de manœuvre au cours de la période des questions. Dans ce cas, s'il avait presque délibérément cherché une excuse lui permettant de dire que la question n'était pas réglée définitivement, je trouve qu'il aurait manqué de franchise. Il a induit la Chambre en erreur vendredi, car il est bien évident que la question était réglée.

Pour ce qui est de savoir si le ministre a induit la Chambre en erreur intentionnellement ou non, il va de soi que c'est en fin de compte au comité d'en décider, d'après ce que je puis comprendre des précédents. Si vous me le permettez, je voudrais mentionner certains de ces précédents. Si je comprends bien, il me suffit de démontrer que la question est justifiée à première vue. Si je puis le faire, la façon de procéder ordinaire serait de présenter une motion à la Chambre pour que celle-ci en fasse l'étude. Je présenterai donc ma motion plus tard.

Premièrement, j'aimerais parler de ce que l'on considère induire la Chambre en erreur, et ce qui en découle ordinairement, c'est-à-dire porter atteinte à ses privilèges. Je renvoie la présidence à la page 1856 du *hansard* du 6 décembre 1978 alors que l'Orateur, après avoir pris connaissance des faits inscrits au compte rendu par mon collègue de Durham-Northumberland, a déclaré:

Faut-il en conclure qu'un acte ou une omission a empêché directement ou indirectement la Chambre ou un député de s'acquitter de ses fonctions ou de son